



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 10 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil  
Municipal en date du  
04.10.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivée à 18h40), Gilbert MEUDEC (arrivé à 18h30) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Karine BLEAS.

---

### N° D\_2024-10-10-22

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « PROJETS COMMUNAUX » AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**

Vu l'avis favorable de la commission en date du 2 octobre 2024 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Vu le règlement d'application des fonds de concours aux communes qui précise que la CCPL a mis en place un fonds de concours « projet communal » dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2024-2026 ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

Doté de 300 000 € par an, soit 900 000 € sur la période 2024-2026, la part dédiée à la commune de Landivisiau s'établit à 103 341 € sur cette période.

L'assiette des dépenses éligibles au fonds de concours comprend le montant hors taxes des travaux, ainsi que le montant hors taxes des dépenses de maîtrise d'ouvrage (contrôle technique, coordination, sécurité, etc.) et d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, etc.).

Le fonds de concours alloué à la commune ne peut pas dépasser 50 % du reste à charge de la commune après prise en compte des autres financements. Par ailleurs, le montant total des diverses subventions perçu par la commune ne peut être supérieur à 80% du coût HT du projet.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité 2024-2026 approuvé à l'échelle de la CCPL, il est proposé la sollicitation d'un fonds de concours « projet communal » d'un montant de 103 341 euros pour le projet de réhabilitation et extension de la Bibliothèque.

#### Présentation du projet

La bibliothèque de Landivisiau a été construite en 1986. Ce bâtiment accueille du public pour la consultation et l'emprunt de documents ainsi que des groupes scolaires, périscolaires ou associatifs.

Ce bâtiment est situé rue du Général de Gaulle, entre la fontaine de Saint-Thivisiau et la résidence Tivizio. L'emplacement relativement enclavé par rapport au centre-ville participe à une ambiance paisible aux alentours mais ne permet pas une visibilité suffisante. Bien qu'ayant un fonctionnement commun, le service culturel occupe des locaux séparés, à 30m de distance. Compte tenu du développement des services rendus aux usagers (modernisation de son offre, un agrandissement de sa surface d'accueil et une réorganisation de ses espaces), la bibliothèque et le service culturel nécessitent des espaces plus grands. Des surfaces sont disponibles (donnant sur la rue du Manoir) et permettraient d'étendre les espaces occupés conjointement par la bibliothèque et le service culturel.

#### Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes (hors fonds de concours)	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	2 057 915 €	ETAT – DSIL 2022	300 000 €
Equipements	379 880 €	ETAT – DETR 2023	140 000 €
Dépenses de maîtrise d'œuvre	268 916 €	DEPARTEMENT – PACTE FINISTERE 2030	308 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 706 711 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>748 000 €</b>

<b>Montant restant à financer</b>	1 958 711 €
-----------------------------------	-------------

<b>Fonds de concours CCPL sollicité</b>	103 341 €
<b>Soit du total projet</b>	3.82 %

<b>Montant à la charge de la commune</b>	1 855 370 €
<b>Soit du total projet</b>	68.55 %

#### Calendrier prévisionnel

12 mois de travaux dont 2 mois de préparation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **demande à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours « projets communaux » dans le cadre du pacte financier 2024-2026 pour le projet de réhabilitation et extension de la Bibliothèque d'un montant de 103 341 €,**
  
- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération :**
  - **Montant opération (€ HT) : 2 706 711 €**
  - **Subvention(s) : 748 000 €**
  - **Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 1 855 370 €**
  - **Fonds de concours CCPL sollicité : 103 341 €**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 10 octobre 2024

Le Maire,

Laurence CLASSE

